




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2024-364**

**Séance publique du**

**4 octobre 2024**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20241004-275803-DE-1-1
Date de signature : 07/10/2024
Date de réception : lundi 7 octobre 2024
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DISPOSITIF RÉGION SURE 2025 - ACQUISITION D'UN POSTE DE COMMANDEMENT MOBILE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Le 4 octobre 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 27 septembre 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL.

**Secrétaire :** Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie,  
Juridique et Commande Publique  
Direction Ressources et Exécution  
Budgétaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 OCTOBRE 2024

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Madame Dominique AUGÉY

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DISPOSITIF RÉGION SURE 2025 - ACQUISITION D'UN POSTE DE COMMANDEMENT MOBILE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La sécurité de nos concitoyens a toujours été au cœur de nos préoccupations municipales, pour l'ensemble du territoire de notre commune. Pour cela, la Ville d'Aix-en-Provence s'est donnée les moyens de mener une politique de sécurité ambitieuse, notamment par l'acquisition d'un poste de commandement mobile municipal.

Outil de prévention et de proximité, le poste de commandement mobile municipal vient en soutien à l'activité habituelle de la police municipale, et se placera dans les quartiers périphériques du centre-ville de manière ponctuelle, afin d'en assurer une présence efficace.

L'acquisition d'un deuxième Poste Mobile Opérationnel reste une démarche forte de l'action municipale pour rapprocher la police à la population. Fort du succès populaire du premier Poste Mobile Opérationnel, la police municipale a affiché lors des rencontres police/population à regagner la confiance et lutte par la même occasion contre le sentiment d'insécurité par sa présence dans les quartiers prioritaires mais aussi dans les villages éloignés.

L'acquisition d'un nouveau Poste Mobile Opérationnel soutiendra et confortera la politique de proximité engagée depuis une dizaine d'année sur Aix-en-Provence en assurant une présence régulière bienveillante sur le terrain et assure un retour de renseignements sur les

doléances des citoyens.

Ces échanges sont basés sur le principe « Gagnant/Gagnant » dans la mesure où la police de proximité accompagne le soutien de la population en apportant des réponses concrètes de ses actions.

Les policiers municipaux recueilleront les doléances citoyennes et auront un rôle de conseil auprès des habitants sur les mesures de sécurité à appliquer dans le cadre de la prévention des cambriolages, des agressions ou encore des abus de confiance.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engage auprès des communes à un cofinancement pour des dépenses d'investissements dans les équipements de leurs polices municipales. Le taux d'intervention de la Région est fixé à 50% des dépenses éligibles. Le montant de la subvention régionale est plafonné à 50 000 €.

Dans le cadre de ce dispositif, la Ville a déjà bénéficié d'une subvention de 49 281 € pour l'acquisition d'un premier véhicule de poste mobile avancé. Aujourd'hui, la Ville souhaite financer une nouvelle acquisition pour la police municipale pour un coût prévisionnel de 110 081,06 € TTC, soit 91 801,91 € HT.

COUT HT DE L'ACQUISITION	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
91 801,91 €	45 900,95 €	45 900,96 €
<i>Taux de participation</i>	<i>50 %</i>	<i>50 %</i>

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur un financement pour l'acquisition d'un poste de commandement mobile à hauteur de 50% défini dans le cadre du dispositif Région Sûre.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances, à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et tout document afférent à ce dossier.

DL.2024-364 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DISPOSITIF RÉGION SURE 2025 -  
ACQUISITION D'UN POSTE DE COMMANDEMENT MOBILE - DEMANDE DE CO-  
FINANCEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR-

Présents et représentés : 53  
Présents : 47  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 53  
Pour : 53  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Sophie JOISSAINS



Le secrétaire de séance,  
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 7 octobre 2024  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»